

Comparatif des prestations

La présente annexe a pour but de présenter les différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé.

Prestations	Votre couverture actuelle	Nouvelle couverture proposée	
	SC-Assurance pour les soins complémentaires, Niveau 3 <i>Conditions particulières SCAM01</i>	SC-Assurance pour les soins complémentaires, Niveau 3 <i>Conditions particulières SCGA01</i>	
Cures thermales en Suisse	80% des frais, maximum Fr. 500.– par année civile	Prestations et prises en charge identiques	
Cures de convalescence	Fr. 25.– par jour, maximum 30 jours par année civile		
Cures de convalescence suite à une hospitalisation	Fr. 50.– par jour, maximum 30 jours par année civile		
Cures thermales à l'étranger	50% des frais, maximum Fr. 500.– par année civile		
Indemnité frais privé en cas d'hospitalisation	Fr. 200.– par cas d'hospitalisation de plus de 8 jours		
Frais d'accompagnement pour un membre de la famille en cas d'hospitalisation de l'assuré	Fr. 600.– par année civile		
Aide à domicile et frais de placement pour un membre de la famille en cas d'hospitalisation de l'assuré	Fr. 2500.– par année civile		
Lunettes et lentilles de contact	Fr. 150.– par période de 3 ans		
Cours de préparation à l'accouchement	Fr. 150.– par grossesse		
Indemnité unique d'allaitement	Fr. 100.– par enfant		
Supplément de tarifs	Fr. 800.– par année civile		
Vaccins	90% des frais, maximum Fr. 200.– par année civile		
Test Elisa ou HIV	Fr. 50.– par année civile		
Stérilisation volontaire	80% des frais, maximum Fr. 400.– par année civile		
Traitements dentaires en cas d'accident	80% des frais, maximum Fr. 6000.– par cas		
Traitements dentaires en cas de maladie	80% des frais, maximum Fr. 150.– par période de 3 ans		
Psychothérapeutes non médecins et psychologues indépendants	Fr. 700.– par année civile		
Médecines douces	80% des frais, maximum Fr. 3000.– par année civile		Fr. 70.– par séance, maximum Fr. 3000.– par année civile

Prestations	Votre couverture actuelle SC-Assurance pour les soins complémentaires, Niveau 3 <i>Conditions particulières SCAM01</i>	Nouvelle couverture proposée SC-Assurance pour les soins complémentaires, Niveau 3 <i>Conditions particulières SCGA01</i>
Médicaments limités	90% des frais, maximum Fr. 1000.– par année civile	90% des frais
Médicaments hors-liste	90% des frais, maximum Fr. 1000.– par année civile	90% des frais
Moyens auxiliaires	Fr. 400.– par année civile	90% des frais, maximum Fr. 1000.– par année civile
Echographies et mammographies	Fr. 200.– par cas de maternité (seulement échographies)	90% des frais
Frais de transports	80% des frais, maximum Fr. 2000.– par année civile	80% des frais, maximum Fr. 2500.– par année civile
Orthoptique (rééducation des troubles de la vision)	80% des frais, maximum Fr. 3000.– par année civile	Pas de couverture pour cette prestation
Montant annuel assuré	Fr. 15 000.–	Fr. 15 000.–